





Commission des Délégués

Réunion du 04/04/2023

Animateur: M. R. MATILI

Présent(e)s: M. C. BAULAY – M. J. SUZAN -- F. BORDET(CD)

Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

- 19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).
 L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.
- **19.3** Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.
- **19.4** Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.
- 19.6 Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

DOSSIER N° 23

Lecture des rapports des délégués.

La commission transmet le dossier du match n° 24614792 du 02/04/2023 Champ U16 D1 à la CDA.





district-foot92.fff.fr ● N° SIRET: 322 452 707 000 35 ● Code APE: 8211z

JOURNEE DU 08 AU 09 AVRIL 2023

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
08/04/2023	FUTSAL	D1	24608581	NEUILLY FC .92.3	GENNEVILLIERS SOCCER	2 CLUBS
08/04/2023	SENIORS FEM	COUPE	25798456	BOULOGNE BIL.AC	RUEIL MALMAISON FC 2	2 CLUBS
08/04/2023	SENIORS	COUPE	25798111	SEVRES FC 1	MALAKOFF USM 1	2 CLUBS
09/04/2023	SENIORS	COUPE	25798109	CHEMINOTS OUEST 1	ST CLOUD FC 1	2 CLUBS
09/04/2023	SENIORS	COUPE	25798110	CHAVILLE FC 2	VOLTAIRE CHATENAY 1	2 CLUBS
09/04/2023	U18	COUPE	25798104	CLICHY S/SEINE US 1	STADE Français 1	2 CLUBS
09/04/2023	U16	COUPE	25798092	VILLENEUVE LA GAREN	COURBEVOIE SPORTS	2 CLUBS
09/04/2023	U16	COUPE	25798093	ST CLOUD FC 1	RACING CFF 3	2 CLUBS
08/04/2023	U18	COUPE	25798105	SEVRES FC 1	RUEIL MALMAISON FC 2	2 CLUBS
08/04/2023	U14	COUPE	25798059	ANTONY FOOT 1	SURESNES JS 1	2 CLUBS
08/04/2023	U14	COUPE	25798057	GARENNE COLOMBES AF	PUTEAUX CSM	2 CLUBS
00/04/2020	0 17	30012	23730037	CARLINIE GOLOMBEG AI	. OTEACA COM	2 02000
						CLICHY
08/04/2023	U14	D5	25573884	CHEMINOTS OUEST	CLICHY S/SEINE US 3	CLICHY S/SEINE